



Fiche n°L2-M-05

Priorité : Lot 2

Projet matériel

CRÉATION D'ESPACES DE CONVIVIALITÉ DANS LES VILLAGES

1. Description succincte du projet

Le projet vise à aménager des espaces de convivialité dans 8 villages de la commune. Pour chaque localisation, l'aménagement renforcera la convivialité et l'esthétique du lieu via l'implantation de bancs, de tables, de mobilier et de plantations. De plus, au cas par cas, les aménagements permettront de répondre à des problématiques locales comme l'ajout de places de stationnement, la création d'espaces de jeux ou la restauration et la mise en valeur d'un élément de petit patrimoine.

Aménagement de chaque espace

1-Bodange, le long du Ravel

- Aménagement d'un espace de convivialité (bancs, arbres haute-tige, espace pique-nique) et d'accueil des cyclistes (borne de recharge électrique, panneau d'information)
- Pose d'un panneau didactique (Vicinal, Natura 2000)
- Aménagement d'un espace de stationnement et pose d'une signalétique le long de la voirie régionale

Il s'agit de l'excédent de voirie situé à proximité de l'ancienne gare du Vicinal. L'espace mesure environ 50m X 15m. Un espace suffisant sera conservé pour les exploitants forestiers, qui passent par un chemin carrossable parallèle au vicinal au-delà de ce site. La zone est parfois fermée pour la chasse. Il constitue l'un des arrêts le long du RAVeL et sert de relais par rapport à Strainchamps. Notons également qu'une zone Natura 2000 se trouve de l'autre côté du Vicinal.

Localisation et statut :

Cadastre : à côté de la parcelle
FAUVILLERS 1 DIV/FAUVILLERS/ Section
C/n°379-4
Statut : Domaine public
Superficie : +/- 750m²



2-Bodange, centre

- Aménagement d'un espace de convivialité avec un banc
- Pose d'un panneau didactique (mur en pierre sèche)
- Aménagement d'un espace de stationnement
- Ajouter également un banc au bout du chemin du Grand Champs, à proximité de la borne 5 du circuit « Bodange 10 mai 1940 »

Cet excédent de voirie sert aussi de parking pour les locations de l'autre côté de la rue.
En face se trouve un mur de pierres sèches. Le site se trouve le long de 2 promenades balisées.

Localisation et statut

Cadastre : à côté de la parcelle
FAUVILLERS 1 DIV/FAUVILLERS/Section
C/n°78C
Statut : Domaine public
Superficie : +/-400m²



3-Bodange, Bunker

- Pose d'un banc
- Aménagement d'un espace de stationnement avec signalisation en voirie

Le bunker est bien conservé et le site bien entretenu. Un panneau didactique est déjà posé. Le site se trouve en bordure de la N848.

Localisation et statut

Cadastre : à côté de la parcelle
FAUVILLERS 1 DIV/FAUVILLERS/Section
C/n°213C
Statut : Domaine public, le long de la N484
Superficie : à définir



4-Burnon, placette des Tilleuls et site des abreuvoirs

- Aménagement d'un espace de convivialité avec bancs
- Aménagement d'une plaine de jeux
- Ajout d'un point d'éclairage avant la parcelle et d'une signalétique adaptée dans le tournant pour faire ralentir les véhicules
- Restauration et mise en valeur des abreuvoirs en enfilade
- Entretien du muret en pierre bleue et pose d'un banc à proximité
- Ouverture d'une liaison piétonne de la rue de la Source vers le dessus du village

La Placette des Tilleuls est l'un des rares espaces publics du village. Le site est bien entretenu et accueille un arrêt de bus. Un alignement de jeunes tilleuls structure le site. Notons que le site est repris

à la Banque d'état des sols (BDES) et nécessitera donc une analyse préalable. Un peu plus loin se trouvent des anciens abreuvoirs en enfilade à restaurer.

Localisation et statut

Cadastre : parcelles FAUVILLERS
DIV2/HOLLANGE/Section C/n°2B, 4B et
près de la 20C.
Statut : Propriétés communales
Superficie : +/-2.000m²



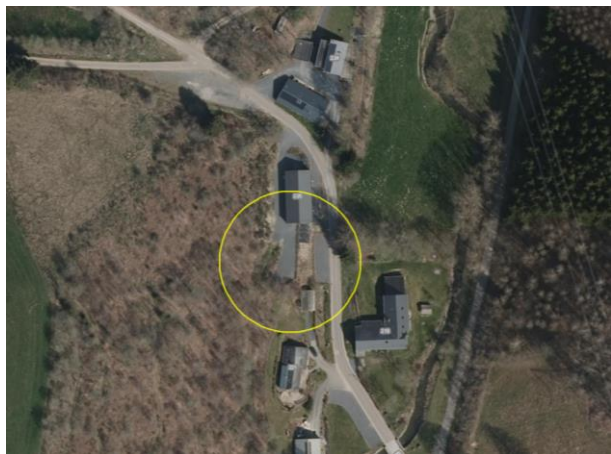
5-Hollange, abords de la maison de village

- Aménagement d'une petite plaine de jeux
- Aménagement d'un espace de stationnement
- Végétalisation du site (haie, plantations en talus)

Les abords de la maison de village de Hollange sont peu aménagés et résultent des travaux de terrassement liés au bâtiment. Le relief y est contraignant.

Localisation et statut

Cadastre : parcelle FAUVILLERS
DIV2/HOLLANGE/Section B/n°82.
Statut : Propriété communales
Superficie : +/-600m²



6- Honville, centre

- Aménagement d'un espace de convivialité (bancs, table)
- Aménagement d'une plaine de jeux à destination des adolescents

La localisation exacte dans le village est à définir. Soit une petite propriété communale (étoile rouge) soit un espace à acquérir (rond orange). La surface bleue est trop pentue.



7-Honville, maison de village

- Aménagement d'un espace de stationnement et pose d'une signalétique le long de la route
- Aménagement d'une plaine de jeux

La localisation exacte autour de la maison de village n'est pas encore définie. La meilleure solution serait à l'arrière du bâtiment, mais il s'agit d'une parcelle à bâtir.

Si la Commune achète l'ancien corps de logis de l'école, elle pourrait également acheter et aménager le terrain à l'arrière du bâtiment, tout en y prévoyant la construction d'un logement communal, tremplin ou pour aînés.



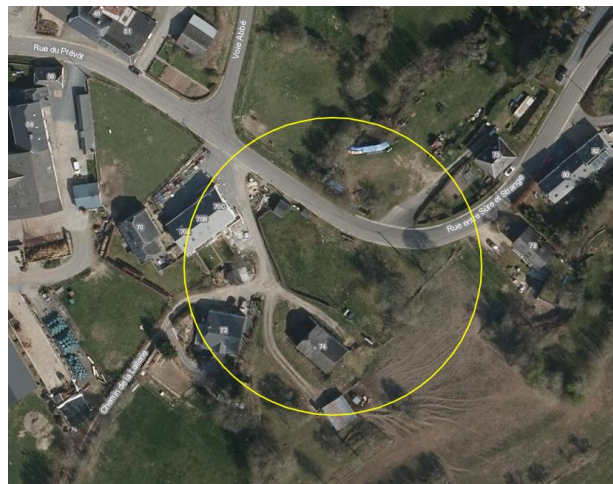
8-Hotte, centre

- Aménagement d'un espace de convivialité (bancs, table de pique-nique et éventuellement un kiosque si la configuration du site le permet)
- Végétalisation et sécurisation du site par une haie périphérique, des arbres haute tige, la mise en valeur de la végétation existante et la création d'un accès décalé
- Installation d'une petite aire de jeux
- Restauration et mise en valeur du point d'eau et du mur en pierre sèche

Ce site est l'un des rares espaces publics du village. Il n'est pas aménagé mais présente quelques arbres caractéristiques, des restes d'un mur en pierre sèche et un point d'eau.

Localisation et statut

Cadastre : parcelle FAUVILLERS
DIV1/FAUVILLERS/Section A/n°1340B-2
Statut : Propriété communale
Superficie : +/-500m²



9-Menufontaine, autour de la maison de village

- Création d'un espace de stationnement sur la parcelle 42/2 le long de la voirie (avec sécurisation du carrefour en rétrécissant la chaussée)
- Aménagement du chemin latéral reliant le parking et l'arrière de la maison de village
- Aménagement d'un espace de convivialité avec des tables, des bancs, un barbecue en dur, une piste de pétanque
- Aménagement d'une plaine de jeux

Un lotissement privé est envisagé à la rue des Abreuvoirs, à proximité du carrefour.

Le chemin de liaison vers l'espace de convivialité devra rester accessible à l'exploitant agricole. Notons également que la parcelle 42/2 sert d'emplacement pour les forains lors de la kermesse. Le terrain agricole, à l'arrière de la maison de village, est une propriété communale. Une petite partie est réservée pour le logement communal à l'avant. Il est également utilisé lors du grand feu.

Localisation et statut :

Menufontaine, autour de la maison de village

Cadastre : parcelle FAUVILLERS
DIV1/FAUVILLERS/Section A/n°42-2 et 39B

Statut : Propriétés communales

Superficie : +/-700m²



10-Tintange, abreuvoir

- Restauration et mise en valeur de l'abreuvoir
- Pose d'un banc et d'une table de pique-nique)

L'abreuvoir se trouve sur un excédent de voirie, situé sur le haut de la rue des Deux Fontaines.

Localisation et statut :

Cadastre : à côté de la parcelle FAUVILLERS
DIV3/TINTANGE/Section A/n°1028K

Statut : Domaine public

Superficie : +/-100m²



11-Tintange, potale

- Mise en valeur de la potale
- Aménagement d'un espace de convivialité, avec bancs, table de pique-nique sur le terreplein central
- Valorisation des bacs-abreuvoirs de l'autre côté de la route
- Mise en valeur de l'entrée du village

Le site marque l'une des entrées du village. Il a fait l'objet d'un projet de la Commission patrimoine (une haie a été replantée ; le support de la potale est prévu ; la potale a été réparée aux Frères).

Ce projet revêt également une dimension touristique par la mise en valeur d'éléments caractéristiques de la commune (patrimoine, proximité du RAVeL et circuits pédestres...).

Effets directs et multiplicateurs

- Renforcement des contacts entre villageois
- Renforcement du maillage écologique
- Mise en valeur du patrimoine local
- Meilleure appropriation du territoire
- Meilleure image touristique

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- L1-IM-02 : Résolution des problèmes de sécurité routière
- L2-M-01 : Création d'un espace de convivialité avec kiosque à Wisembach
- L2-M-04 : Aménagement du cœur de village de Tintange
- L2-M-06 : Restauration et valorisation d'éléments patrimoniaux locaux
- L3-IM-04 : Mise en place d'actions en faveur de la nature
- L3-IM-05 : Mise en place de projets renforçant la cohésion sociale

En conclusion, l'efficacité du projet se justifie, car il permet, par une série de petits aménagements, de répondre à de nombreux besoins identifiés.

Le caractère rural du projet est pleinement intégré puisque le projet permet de renforcer les caractéristiques du territoire que sont la nature ou le patrimoine.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Social	2 S'appuyer sur le tissu associatif pour stimuler la cohésion entre les habitants
	2.3 En mettant en place des actions pour renforcer la cohésion sociale et la communication
Environnement	3 Préserver et améliorer le cadre de vie en tenant compte de l'identité rurale
	3.1 En assurant le développement convivial des villages en intégrant les recommandations du Schéma de Développement Communal
	3.2 En protégeant et en valorisant les éléments du patrimoine local
Environnement	4 Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement
	4.2 En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature

Liens avec d'autres stratégies

- SDC (Schéma de Développement Communal) : développer les équipements et les services
- PST (Programme Stratégique Transversal) : être une commune intergénérationnelle, attentive aux besoins de chacun et en recherche du bien-être de tous, y compris des citoyens les plus défavorisés ; être une commune dynamique, attentive aux besoins des acteurs économiques, tout en soutenant les initiatives culturelles et en valorisant ses atouts touristiques
- PCS (Plan de Cohésion Sociale) : rompre l'isolement

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+++			Le projet a un impact positif sur la cohésion sociale grâce aux espaces de rencontre et de convivialité qu'il propose dans de nombreux villages de la commune.
	++		Il a un impact positif sur le pilier environnemental, par le renforcement du maillage vert que proposent les aménagements d'espaces verts.
		+	Il a un impact positif indirect sur le développement économique local, en améliorant l'offre touristique liée à la découverte du patrimoine local, de la nature et des villages.

5. Localisation et statut

Cadre légal

Au niveau du cadre légal il faut épingler :

- la proximité d'une zone Natura 2000 pour :
 - Bodange le long du RAVeL,
 - Bodange Bunker,
- la présence d'un site repris à l'inventaire des terrains pollués et potentiellement pollués :
 - Burnon, placette des Tilleuls,
- la présence d'un axe de ruissellement concentré :
 - Burnon, placette des Tilleuls,
 - Hollange, abords de la maison de village,
 - Hotte, centre,
 - Menufontaine, autour de la maison de village.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Autres intervenants financiers potentiels : Développement Rural, Espaces verts
- Partenaires associés : CLDR, Commission patrimoine, CCATM (Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité), associations et comités de village, habitants, Parc Naturel, DNF, Adalia, Ecawal

7. Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Le projet est fédérateur à l'échelle de la commune.
- Le projet a été évoqué au niveau dès les informations/consultations de la population et sur la plateforme de consultation numérique. Lors de la rencontre du 3 mars 2020, la CLDR a confirmé l'importance de ce projet et a décidé de l'inscrire en lot 1 ; cependant, vu la multitude des configurations et le besoin d'acquérir certaines parcelles, ce projet a été repoussé dans une programmation de 4 à 6 ans.

Programme des travaux

Acquisition des biens nécessaires

Aménagements

Pour chaque espace, prévoir lorsque c'est nécessaire :
un aménagement d'espace de convivialité :

- espace praticable et drainant en dolomie/pelouse,
 - utilisation d'un mobilier pour les modules de jeux, les bancs, les tables et les panneaux didactiques en matériaux nobles (pierres/bois),
 - ajout d'une végétation d'espèces indigènes (arbres, massifs et haies),
- un aménagement d'une aire de stationnement :
- aménagement d'un espace carrossable en matériaux drainants (pavés drainants, dalles gazon),
 - mise en place d'une signalétique spécifique,
- la restauration et la mise en valeur du patrimoine :
- restauration technique et esthétique des éléments patrimoniaux,
 - mise en valeur par un revêtement en pavés naturels avec un éclairage,
 - ajout d'un panneau didactique explicatif.

Planification des travaux

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

Démarches administratives à réaliser

- Acquisition et/ou bail emphytéotique pour les parcelles à Honville
- Convention avec la Direction des routes pour les aménagements en bordure de voirie régionale
- Analyse des sols et rapport pour la parcelle à Burnon
- Obtention d'une convention faisabilité
- Consultation des habitants et des associations pour préciser l'avant-projet
- Consultation du Parc Naturel et du DNF pour les aménagements d'espaces verts et les aménagements à proximité des zones Natura 2000
- Permis d'urbanisme, dossier projet
- Obtention d'une convention réalisation

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- L'ensemble de la conception et des travaux d'aménagement y compris le choix des matériaux, seront développés dans un objectif de durabilité et également de polyvalence.
- Gestion communale des espaces.
- Entretien régulier par la commune et les utilisateurs.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

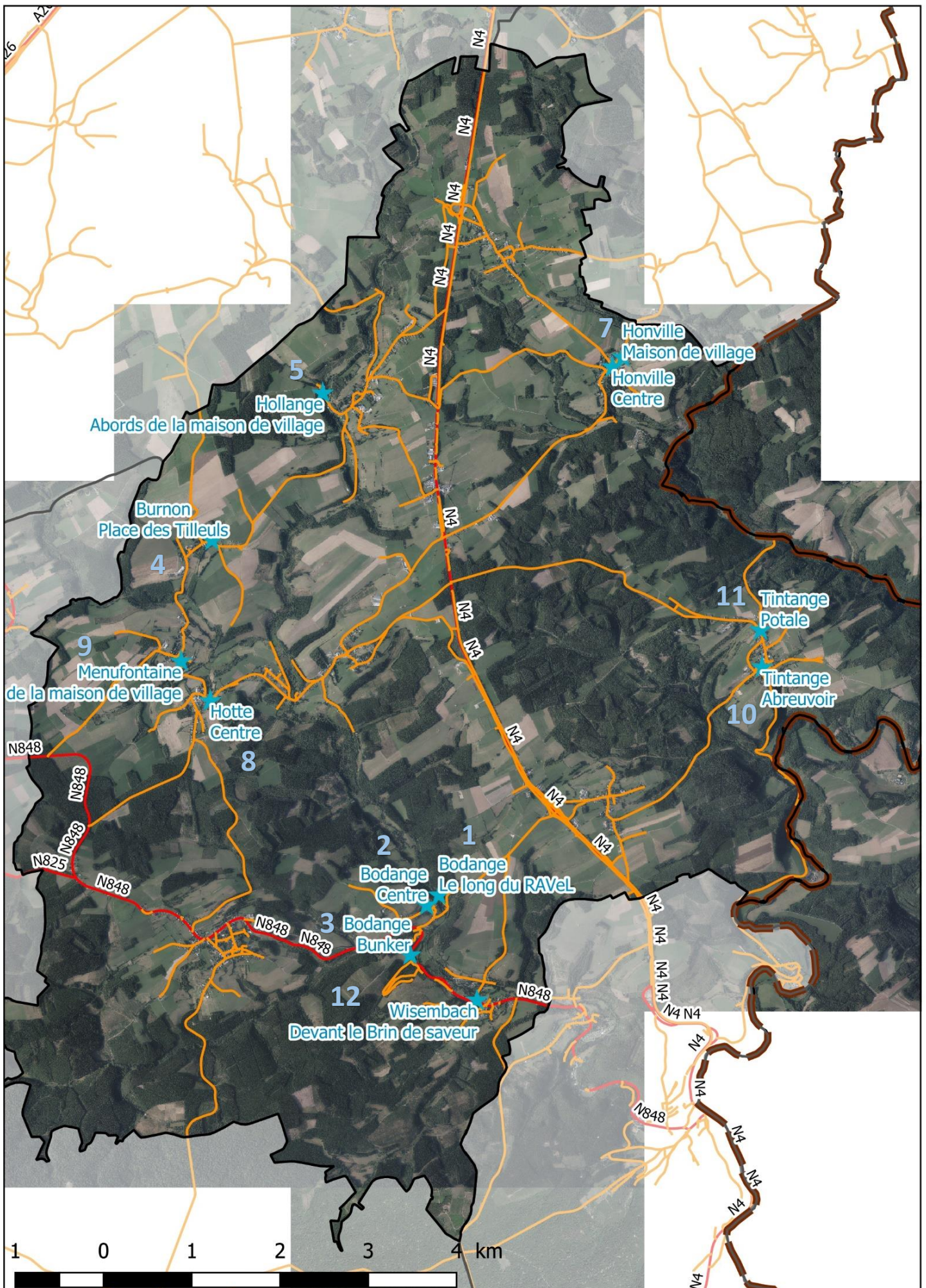
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des travaux	Les travaux ont été réalisés.	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Enquête de satisfaction dans les villages concernés	Au moins 50 % des personnes interrogées satisfaites des aménagements	Enquête téléphonique réalisée par l'administration communale

9. Annexe

- Plan de localisation des espaces dans la commune



<p>PCDR de Fauvillers</p>	<p>L2-M-05</p>	<p>Juin 2021</p>
<p>Localisation des espaces Orthophotoplan</p>	<p>CRÉATION D'ESPACES DE CONVIVIALITÉ DANS LES VILLAGES</p>	<p>JML LACASSE-MONFORT sprl Bureau d'études</p>